



## Litige xxxxxx - méthodes peu scrupuleuses

Par **kuster stephane**, le **29/06/2017** à **13:12**

Bonjour,

Comme beaucoup de personnes sur ce forum je me sens victime de la société xxxxxx.  
Je résume les faits.

J'ai loué par internet une Peugeot 308, du 19 au 22 mai 2017 afin de me rendre au baptême de mon petit fils qui habite Fréjus.

Lors de la prise de possession du véhicule, votre hôtesse m'a proposé gentiment une Renault Talisman quasiment neuve car le compteur indiquait 2419km, et au même prix que le véhicule initialement réservé.

L'hôtesse m'a juste informé au comptoir que le véhicule avait reçu un choc sur la jante arrière côté passager et bien référencer dans le contrat.

Ensuite nous sommes allés sur le parking où était garé le véhicule, votre hotesse m'inspirant confiance ne s'est à peine attarder sur le contrôle du véhicule et aucune vérification autour du véhicule n'a été effectué.

Elle m'a fait signer un document où elle n'a rien noté. J'ai, par abus de confiance, signé sans lire le document puis elle m'a remis les clés

Lors de la restitution du véhicule, l'hôtesse me signale un très léger choc sur l'arête de l'aile arrière du véhicule près de la roue dont la jante avait été rayée auparavant. Ce choc est sans aucun doute lié à celui de la jante.

En fait, j'ai réalisé des photos lors de la restitution du véhicule, et j'ai constaté des traces de peinture bleue sur l'arête de l'aile arrière du véhicule, sur la jante et sur le flanc du pneu. Il ne fait aucun doute qu'il s'agit du même sinistre provoqué par un ancien client.

Quant au parechoc, il s'agit d'un très léger frottement à peine visible sur l'arête supérieur du pare choc d'une longueur de 10 cm et surement pas d'une rayure profonde. Il n'est visible qu'en se baissant à hauteur du pare choc et en s'approchant à quelques centimètres.

Sur votre protocole de retour, le repère +3 est mal positionné, il doit être sur l'arête du niveau supérieur. De plus, vous indiquez sur votre protocole de retour >10 cm (profond), il ne peut s'agir d'une profondeur car celui-ci serait cassé, il ne peut s'agir que d'un frottement provoqué par un tiers.

Mon fils vient d'emménager à Fréjus, et j'ai l'intention de descendre régulièrement.

Responsable commerciale à

l'Aéroport d'Orly (ADP), j'ai découvert votre agence à Orly Ouest avec un personnel accueillant et je me suis dirigé vers xxxxxx pour la première fois afin de découvrir votre réseau, au lieu d'xxxxxx où je loue d'habitude.

J'ai envoyé un dossier complet (avec mes photos) à votre responsable de l'agence xxxxxx à Fréjus mais sans aucun retour de sa part.

Eh bien, je vois. Aujourd'hui, mauvaise surprise, votre service sinistre me réclame le paiement de ce dommage pour un montant très élevé de 712.50 €. C'est inacceptable.

Vous comprendrez ma colère compte tenu que ce véhicule a très peu roulé (90 km en 4 jours), que je n'ai absolument pas eu d'accrochage avec et qu'il était garé dans un parking fermé d'une résidence sur le port.

Ma mère et ma compagne présentes peuvent en témoigner.

Je vous demande donc de bien vouloir classer ce dossier sans suite, sinon j'envisage de recourir aux Services de protection des consommateurs qui m'accompagneront dans cette démarche, et si cela ne suffit pas au service juridique de mon Entreprise.

Il est clair que je mettrai toute mon énergie autour de moi pour présenter vos pratiques malhonnêtes et la publicité faite à l'aéroport

Cordialement

Numéro de sinistre: xxxxxx

Numéro de contrat: xxxxxx

***Merci de respecter les conditions générales d'utilisation du forum !***

***[citation]Il est formellement interdit d'incriminer des sociétés ou des personnes physiques sur ce site. L'utilisateur veillera donc à utiliser des termes génériques pour exposer son éventuel litige ou apporter sa contribution (exemples de termes génériques : magasin, voisin, garage, entreprise etc.). [/citation]***

Par **janus2fr**, le **29/06/2017** à **13:37**

Bonjour,

Il doit y avoir un malentendu !

Vous êtes sur le forum juridique Legavox, pas sur le site du loueur de voiture en question.

Si vous voulez vous adresser directement à ce loueur, ce n'est pas le bon endroit...

Par **kuster stephane**, le **29/06/2017** à **13:45**

Bonjour,

Désolé, je souhaitais prendre la file du lien ci-dessous concernant les litiges avec ce loueur: [https://www.legavox.fr/forum/consommation/litiges/litige-avec-xxxxxxx\\_38760\\_8.htm](https://www.legavox.fr/forum/consommation/litiges/litige-avec-xxxxxxx_38760_8.htm) sur votre site.

Est'il possible de rajouter mon message sur cette file ?

Merci

Par **janus2fr**, le **29/06/2017** à **15:53**

Cette file a été fermée justement parce qu'elle contrevient aux conditions générales d'utilisation de ce forum qui, comme vous le voyez plus haut, interdisent d'incriminer nommément une personne ou une entreprise.

Le but de ce forum est d'obtenir des renseignements d'ordre juridique, pour ce faire, pas besoin de nommer des personnes ou des entreprises...